

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

Code du produit: 6633
No CAS: 28182-81-2
No NLP: 500-060-2
Numéro d'enregistrement 01-2119488934-20

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour les revêtements durcisseurs destinés à des applications industrielles ou professionnelles.

Utilisation recommandée : Ne convient pas à un usage domestique.

Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
 Affhüppen Esch 12
 D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
 Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
 Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
 e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
 Consultation en anglais et allemand.
 Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hexamethylene diisocyanate, oligomers diisocyanate d'hexaméthylène

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires: EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.
 Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants




3.1 Substances

No CAS Désignation 28182-81-2

Code(s) d'identification

No NLP: 500-060-2

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119457571-37	diisocyanate d'hexaméthylène  Acute Tox. 3, H331;  Resp. Sens. 1, H334;  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%
---	---	-------

Description:

Substance

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2 Reg.nr.: 01-2119488934-20	Hexamethylene diisocyanate, oligomers ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	>99,9%
SVHC	Non applicable.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche.
Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers**résultant de la substance ou du mélange**

Vapeurs d'isocyanate
Oxyde d'azote (NOx)
(Traces)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes**

Porter un vêtement personnel de protection.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la**protection de****l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de**confinement et de nettoyage:**

Enlever mécaniquement ; couvrir les résidus avec un matériau humide qui lie les liquides (par exemple, sciure de bois, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté, sable). Au bout d'une heure environ, récupérer dans une poubelle, ne pas fermer (dégagement de CO₂ !). Gardez-le humide et laissez-le dans un endroit sûr à l'extérieur pendant plusieurs jours.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres**rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre
pour une manipulation sans
danger**

La pulvérisation nécessite l'extraction d'air.
Les valeurs limites de l'air mentionnées au chapitre 8 doivent être respectées. Sur les lieux de travail où les aérosols et/ou les vapeurs d'isocyanates peuvent se présenter en concentrations plus élevées, un contrôle ciblé de la pollution atmosphérique doit être utilisé pour éviter de dépasser la valeur limite d'hygiène professionnelle. Les mouvements d'air doivent être maintenus à l'écart des personnes.
Les mesures de protection individuelle décrites au chapitre 8 doivent être respectées. Lors de la manipulation d'isocyanates, les mesures de protection requises doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures générales de
protection et d'hygiène:**

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

**Préventions des incendies et
des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

**Exigences concernant les
lieux et conteneurs de
stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

**Indications concernant le
stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les
conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker à sec.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 5)

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, (3)
------	--

PNEC
28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

PNEC eau de mer	0,0127 mg/l
PNEC eau douce	0,127 mg/l
PNEC sédiment (eau douce)	266.701 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer)	26.670 mg/kg /Trocke
Plancher PNEC	53.183 mg/kg /Trocke
Station d'épuration PNEC	88 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques
appropriés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de
protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Conserver à part les vêtements de protection.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire:

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, maladies chroniques de la peau), la manipulation du produit est déconseillée.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: **Durcisseur pour l'Huile Bois 2K**

(suite de la page 6)

Protection des mains:	N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.
Matériau des gants	Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Temps de pénétration du matériau des gants	Butylcaoutchouc Caoutchouc fluoré (Viton) Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Chemikalienbeständige Schutzhandschuhe (EN 374) Butylcaoutchouc
Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:	Caoutchouc nitrile
Protection des yeux/du visage	Protection du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)
Protection du corps:	Utiliser une tenue de protection. Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Presque inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 7)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	~158 °C (DIN 53213, 28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers)
Température d'auto-inflammation	~445 °C (DIN 51794, 28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers)
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable Mélange non polaire/aprotique.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique à 20 °C:	~1.200 mPas (DIN EN ISO 3219/A.3)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	<0,00003 hPa (EG A4, 28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	~1,17 g/cm ³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: **Durcisseur pour l'Huile Bois 2K**

(suite de la page 8)

Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	
Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réaction aux alcools. Réaction aux amines. Décomposition au contact de l'eau, des acides et des lessives alcalines. Réaction exothermique. Danger d'éclatement.
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Inhalatoire	ATE-Wert (Nebel)	1,5 mg/l (rat)
28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers		
Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat) (OECD 423)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 9)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50 / 4h	11 mg/l (ATE)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Dermique	Irritation de la peau	(lapin) (OECD- Prüfrichtlinie 404)
----------	-----------------------	------------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Irritation des yeux	(lapin)
---------------------	---------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Inhalatoire	Sensibilisierung	(souris) (Lokaler Lymphknoten-Test (LLNA))
-------------	------------------	--

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

Toxicité subaiguë à chronique:**28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers**

NOAEL	3,3 mg/Tag /inhalativ (rat)
-------	-----------------------------

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: **Durcisseur pour l'Huile Bois 2K**

(suite de la page 10)

Indications toxicologiques complémentaires:

Propriétés/effets particuliers: En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Chez les personnes hypersensibles, risque de réaction à de très faibles concentrations d'isocyanate, même inférieures aux valeurs limites d'exposition. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Peut provoquer une allergie cutanée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

EC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD- Prüfrichtlinie 202)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae) (DIN 38412)
LC50 / 96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD- Prüfrichtlinie 203)
Biolog. Abbaubarkeit	28 % (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.301 D)
Biokonz.-Faktor	3,2 /(berechnet)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

log POW ~8,38 (Wert berechnet)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 11)

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

EC0 / 3h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50 3.828 mg/l (activated sludge microorganisms) (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.209)

Autres indications écologiques:

Indications générales:

La résine réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydridecarbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradabile.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

08 05 01* déchets d'isocyanates

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages doivent être entièrement vidés immédiatement après le dernier prélèvement de produit (absence d'égouttement et d'écoulement, nettoyage à la spatule). Après neutralisation des résidus de produit collés sur les parois, les étiquetages sur le produit et les risques doivent être éliminés. Ces emballages peuvent être retournés pour élimination, selon leurs spécificités, aux centres de reprise de l'industrie chimique prévus à cet effet. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 12)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Non dangereux pour le transport. Odeur faible. Craint l'humidité. Craint la chaleur à partir de +50 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: **Durcisseur pour l'Huile Bois 2K**

(suite de la page 13)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Le Comité européen des Associations de Fabricants de Peintures, d'Encres d'Imprimeries et de Couleurs d'Art (CEPE) communique les informations suivantes concernant les systèmes renfermant des isocyanates: Les peintures prêtes à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer une irritation des muqueuses -en particulier des voies respiratoires - et déclencher des réactions d'hypersensibilité. En cas d'inhalation de vapeurs ou d'aérosols, il y a danger de sensibilisation. Lors de la manipulation des peintures contenant des isocyanates, il est nécessaire d'observer les mêmes précautions que celles prévues pour les peintures contenant des solvants, en particulier, les aérosols et les vapeurs ne doivent pas être inhalés. Les personnes allergiques, asthmatiques ou sujettes à des affections des voies respiratoires ne doivent pas être employées à des postes de travail en relation avec les peintures contenant des isocyanates.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Le produit est utilisé comme durcisseur dans les matériaux de revêtement. Des mesures de protection appropriées sont nécessaires lors de la manipulation de matériaux de revêtement contenant des polyisocyanates réactifs et des niveaux résiduels de HDI monomère (voir également cette fiche de données de sécurité). Ils ne peuvent donc être utilisés que dans des applications industrielles ou professionnelles.
 Ils ne sont pas adaptés à une utilisation dans des applications de bricolage.
 Le produit est utilisé comme durcisseur dans les matériaux de revêtement. Des mesures de protection appropriées sont nécessaires lors de la manipulation de matériaux de revêtement contenant des polyisocyanates réactifs et des niveaux résiduels de HDI monomère (voir également cette fiche

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.2)

Révision: 27.10.2021

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile Bois 2K

(suite de la page 14)

de données de sécurité). Ils ne peuvent donc être utilisés que dans des applications industrielles ou professionnelles.
Ils ne sont pas adaptés à une utilisation dans des applications de bricolage.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

Contact:

Hr. Dr. Starp

Numéro de la version

précédente:

2.2

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
ESIS : European chemical Substances Information System
ECHA Portal
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Sources

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.
Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)